

## Compte rendu du CNEA du 2 juillet 21

Le 29 juin 21, la majorité des organisations syndicales de l'enseignement agricole public accompagnée par certains professionnels et sénateurs ont manifesté devant le projet Hectar de Xavier Niel (voir nos communiqués divers sur ce sujet). Une déclaration commune a été lue, voir en fin de ce compte rendu.

*Réponse de la DGER sur le projet Hectar : il s'agit de projets de formation par apprentissage, comme prévus dans le cadre de la Loi, pour lesquels l'Etat n'a pas de validation à donner car il s'agit d'un projet sans contrat avec l'Etat.*

*La DGER annonce que la rentrée se fera dans les conditions normales, sauf détérioration des conditions sanitaires durant l'été.*

### 1- Projet d'arrêté portant sur la semestrialisation des BTS.

Ce texte fait suite à plusieurs GT et textes qui ont pour particularité de permettre le 100 % ECCF pour la délivrance de ce diplôme.

Conformément à sa position défendant 50 % d'ECCF et 50 % d'épreuves terminales, le SEA-UNSA a voté contre ce texte.

Le résultat du vote par le CNEA reflète bien l'incertitude face à cette réforme. (Pour : 15, contre : 14, abstention : 2, et 2 personnes n'ont pas pris part au vote)

### 2- Election des représentants du CNEA au CNESERAAV (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire).

Six candidats (SNETAP-FSU, CGT-Agri, FO, SGEN-CFDT, FNSEA, SEA-UNSA) se présentent pour trois places. Le Ministre nommera les trois représentants au CNESERAAV, conformément au Code Rural, sur proposition du CNEA en septembre.

### 3- Régime d'ouverture des établissements supérieurs privés d'enseignement vétérinaire.

Le SEA-UNSA a voté contre pour exprimer son opposition à la marchandisation de l'enseignement supérieur, les écoles publiques de vétérinaires existent et doivent être développées.

Le CNEA a voté contre ce projet, tout comme le CNESERAAV.

**CNEA – 2 JUILLET 2021**

**DÉCLARATION INTERSYNDICALE**

Monsieur le Ministre,

Mardi dernier, 29 juin, un collectif regroupant des organisations syndicales de l'Enseignement agricole public (le Snetap-FSU, FO-Enseignement Agricole, le Sea-UNSA, la CGT-Agri, SUD Rural Territoire) et des organisations et syndicats (la Confédération paysanne, la FCPE, ISF Agrista, la Fnaf-CGT, le Snuitam-FSU, la FADEAR), appelait à une journée d'action pour porter **l'exigence d'un service public de la formation agricole conforté et ambitieux et contre une privatisation de l'éducation et la formation.**

Une action que le nombre de personnes présentes, le nombre de régions représentées (toutes les régions métropolitaines), le nombre d'organisations syndicales et associatives signataires et la force des paroles des parlementaires ... montrent la réussite.

Pour illustrer la marchandisation de l'enseignement nous avons donné rendez-vous aux personnels, aux élu.es et à la presse devant le site qui accueillera dès la rentrée 2021 le campus "Hectar" dans les Yvelines.

Ce projet d'école sans enseignant-es, monté et financé par Xavier Niel et Audrey Bourolleau, est en effet symptomatique du désengagement de l'État au profit de financement privé de la formation. Mais elle est aussi symptomatique, malgré une communication autour d'une agriculture plus propre, d'un modèle agricole productiviste conforté par des outils numérisés et robotisés qui doit pourtant être réinterrogé.

Rappelons que le CNEA, comme aucune des instances de consultation de l'Enseignement agricole, n'a été informée ou interrogée officiellement sur ce projet. Tout aussi grave, la commission du Sénat, missionnée sur l'enseignement agricole, qui souhaitait auditionner Madame Bourolleau a reçu malgré son insistance une fin de non recevoir ... On parle pourtant du projet du plus grand campus agricole du monde ...

Sur différents médias Madame Bourolleau met en avant un dialogue régulier avec le Ministère de l'agriculture et annonce avoir obtenu un agrément du Ministère pour l'ouverture de cet école, de quel agrément s'agit-il ?

Elle assure que la reconnaissance de ses formations sont en bonne voie pour une reconnaissance au RNCP, de quelles certifications s'agit-il ?

Enfin il semble que des rapprochements entre Madame Bourolleau et la DRIAF ont eu lieu autour des questions de l'apprentissage et la formation continue, quelle est la nature exacte des échanges actuels entre l'autorité académique et l'école Hectar ?

Mais "Hectar" n'est pas un cas unique. Rappelons la possibilité dans la loi sur la programmation de la recherche, au détour d'un amendement de dernière minute, d'ouverture d'écoles privées vétérinaire, la vente du site de Grignon qui

*pourrait se transformer en centre de formation privé, l'ouverture d'un établissement agricole privé sur la commune de Sevrans, le développement des "écoles européennes de la transition écologique" portées par la fondation Nicoles Hulot....*

*Nous rappelons que pour nos organisations, il revient à l'enseignement agricole public de renforcer et de répartir l'offre de formation sur l'ensemble du territoire afin de répondre de manière juste à la fois aux besoins des familles, des professionnels et de la société en général.*

***Dans un contexte où la situation sanitaire semble à nouveau sur le fil et pourrait basculer dès la rentrée de septembre vers un nouveau confinement, ou le rapport du GIEC, à paraître début 2022, semble très pessimiste sur la capacité des États à limiter le réchauffement climatique ... il est inacceptable que votre Ministère se dérobe à ses obligations et renvoie la formation des différents acteurs du monde agricole et rural à différentes officines privées qui de toute évidence refusent la nécessaire transparence sur leur statut, les formations et diplômes qu'ils délivreront,***

***Pour nos organisations l'enseignement agricole doit reposer sur un appareil public fort et doté de moyens à la hauteur des défis à relever.***